

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2026.097**Séance du **VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Mardi 22 septembre

Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire

Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

28 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

3 absents ayant donné pouvoir :

PARRET Martine à PELLIER Pascale, CHARPENTIER Muriel à Michel COLLOT, GUENEZ Éric à Patrick ANTOINE

2 absents excusés sans pouvoir :

MM. MOLS Louis-David et BAUD Joël

Objet : Cabinets médicaux situés 8 route des Ecoles : Mise à disposition gratuite du cabinet médical attribué au Docteur Junior

Par délibération 2026-084 du 30 juillet 2026, le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des cabinets médicaux provisoires situés 8 route des Ecoles. Trois médecins ont ainsi pu débiter leur activité début septembre : Laurine PRIETO, Patrick SILLARD et Jean-Paul VALLENET.

Dans le cadre de la réforme des études de médecine générales, le Docteur VALLENET a souhaité devenir Maître de Stage Universitaire (MSU). A ce titre, il accueillera à compter du mois de novembre 2026, un Docteur Junior (étudiant en médecine).

Pendant la durée de son stage, prévue pour une année, le Docteur Junior pourra exercer son activité dans l'un des deux cabinets restants disponibles parmi les cinq cabinets médicaux créés. Une convention de « mise à disposition d'un local communal à usage professionnel » sera conclue entre le MSU et la commune afin de permettre l'occupation du cabinet par le Docteur Junior.

En sa qualité de MSU, le Docteur VALLENET prendra en charge l'installation du Docteur Junior : mise à disposition du matériel médical et informatique, du mobilier ainsi que le loyer du cabinet.

La commune ayant la volonté de favoriser l'accès aux soins, et conformément à l'axe 4 du plan de mandat visant « à concrétiser et étoffer l'offre de santé », elle souhaite accompagner l'accueil de ce Docteur Junior qui contribuera au renforcement de l'offre médicale sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, en l'absence de
MM. VALLENET Jean-Paul, SILLARD Patrick et COLLOT Michel,
par 1 voix contre (Maurice BERTRAND) et 24 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : **SE PRONONCE** en faveur de la mise à disposition à titre gratuit du cabinet médical communal occupé par le Docteur Junior pendant la durée de son stage, soit une année.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 1^{er} octobre 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 05/10/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.